

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Elan-tech® G 226

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Polyurethane Hardener

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ELANTAS Italia S.r.l.
Strada Antolini 1
43044 Collecchio
Italie
Téléphone : +3907363081
Téléfax : +390736402746
Adresse e-mail : msds.elantas.italia@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+39 0736 3081 (8-17 h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif

R20: Nocif par inhalation.

R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Cancérogène, Catégorie 3

R40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Sensibilisant

R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

Prévention:	
P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection.
P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Intervention:	
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

P331

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON
ou un médecin.
NE PAS faire vomir.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE

MDI modified with tripropylene glycol

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

bis(isopropyl)naphtalène

2,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Etiquetage supplémentaire:

EUH204 .Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Diphenylmethane diisocyanate based mixture

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE	25686-28-6	Xn; R20 Xi; R36/37/38 R42/43 Carc.Cat.3; R40 Xn; R48/20	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	>= 30 - < 50
MDI modified with tripropylene glycol	75880-28-3 01- 2119485612-35	Xn; R20 Xn; R48/20 Xi; R36/37/38 Xn; R40 Xn; R42/43	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335	>= 12,5 - < 20

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8 202-966-0 01- 2119457014-47	Carc.Cat.3; R40 Xn; R20-R48/20 Xi; R36/37/38 R42/43	STOT RE 2; H373 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT RE 2; H373	>= 12,5 - < 20
bis(isopropyl)naphtalène	38640-62-9 254-052-6	R53	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 4; H413	>= 12,5 - < 20
terphényle hydrogéné	61788-32-7 262-967-7	N; R53	Aquatic Chronic 4; H413	>= 7 - < 10
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8 265-149-8 /	Xn; R65 R66	Asp. Tox. 1; H304	>= 3 - < 5
polyphényles, quater- et supérieurs, partiellement hydrogénés	68956-74-1 273-316-1	N; R53	Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 2,5
2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	5873-54-1 227-534-9 01- 2119480143-45	Carc.Cat.3; R40 Xn; R20-R48/20 Xi; R36/37/38 R42/43	Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT RE 2; H373	>= 0,5 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Maintenir au chaud et dans un endroit calme.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
- En cas d'ingestion : Garder tranquille.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Difficultés respiratoires
Lacrimation
Rougeur
Irritation

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Sable
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: oxydes d'azote
La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Information supplémentaire : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.
Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

yeux.
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Veiller à une ventilation adéquate. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines, des alcools et de l'eau. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Humidité : Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

Autres données : Stable à température et pression ambiantes normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	VME	0,01 ppm 0,1 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	0,02 ppm 0,2 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Certaines ou toutes ces VLE s'endendent pour des concentrations mesurées			

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

	sur une durée de 5 min., Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives
--	--

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

- bis(isopropyl)naphtalène : Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 2,1 mg/kg
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 2,1 mg/kg
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 4,3 mg/kg
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 7,4 mg/m3
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 30 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

- bis(isopropyl)naphtalène : Station de traitement des eaux usées
Valeur: 0,15 mg/l
Eau douce
Valeur: 0,00026 mg/l
Eau de mer
Valeur: 0,000026 mg/l
Sédiment d'eau douce
Valeur: 0,94 mg/kg
Sédiment marin
Valeur: 0,094 mg/kg
Sol
Valeur: 0,19 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Vitesse minimum recommandée pour l'extraction d'air
ventilation efficace dans toutes les zones de traitement
Système efficace de ventilation par aspiration
S'assurer que l'air extrait ne peut pas être refoulé vers le poste de travail par le système de ventilation.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Ne pas porter de lentilles de contact.
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Protection des mains

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

Matériel	: Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.
Protection de la peau et du corps	: Vêtement de protection
Protection respiratoire	: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit. Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141) La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.
Mesures de protection	: Éviter le contact avec la peau. Porter un équipement de protection adéquat.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: de moisi
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: > 200 °C
Point d'éclair	: 200 °C
Taux d'évaporation	: non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: non déterminé

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

Densité	: 1,11 g/cm ³ (25 °C)
Masse volumique apparente	: non déterminé
Solubilité(s) Solubilité dans d'autres solvants	: non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Décomposition thermique	: Méthode: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: 55 - 95 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique	: non déterminé
Propriétés explosives	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Non applicable

9.2 Autres informations

Tension superficielle	: non déterminé
Point de sublimation	: Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit violemment au contact de l'eau.
La formation de CO₂ dans les récipients fermés entraîne une surpression et donc un risque d'éclatement.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Sources directes de chaleur.

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : L'air humide
Des acides et des bases
Amines

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.
Stable dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 14,86 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 9.400 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: Testé selon Annexe V de la Directive CEE 67/548.
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 0,368 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui

bis(isopropyl)naphtalène:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,64 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

terphényle hydrogéné:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 10.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 4,951 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritation de la peau
BPL: oui

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau
BPL: oui

bis(isopropyl)naphtalène:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau
BPL: oui

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

terphényle hydrogéné:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
BPL: oui

distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau
BPL: oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux
BPL: oui

bis(isopropyl)naphtalène:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux
BPL: oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE:

Type de Test: Test de Maximalisation (GPMT)
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL: oui

Espèce: Rat
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
BPL: oui

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane:

Type de Test: Test de Buehler
Voies d'exposition: Dermale
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
BPL: oui

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

bis(isopropyl)naphtalène:

Type de Test: Test de Maximalisation (GPMT)

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL: oui

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE:

Toxicité pour les algues : CE50r (Scenedesmus subspicatus): > 1.640 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: semi-static test
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane:

Toxicité pour les algues : CE50r (Scenedesmus subspicatus): > 1.640 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

bis(isopropyl)naphtalène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
BPL: oui

terphényle hydrogéné:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1,34 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

Composants:

bis(isopropyl)naphtalène:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 310
BPL: oui

distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 200
Méthode: OCDE ligne directrice 305
BPL: oui

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 28 d
Concentration: 0,00008 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): 200
Méthode: OCDE ligne directrice 305
BPL: oui

terphényle hydrogéné:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 6,5
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
BPL: oui

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique : Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

supplémentaire

exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.
Le récipient vide est dangereux.
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane
2,4'-diisocyanate de diphenylméthane
- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable
(Annexe XIV)

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

- R20 : Nocif par inhalation.
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40 : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour phrase H

- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox. : Danger par aspiration
Carc. : Cancérogénicité
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Elan-tech® G 226

Version 4.0 SDB_FR

Date de révision 23.10.2014

Date d'impression 02.12.2014

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.